



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

Roissy, le 14 décembre 2018

Madame Martine Sélezneff
Directrice Générale Déléguée
24/26, rue de Villeneuve
94150 RUNGIS

Courrier adressé par voie postale RAR N 1A15761338200
et par courriel
Objet : demande de la prime exceptionnelle aux salariés
sur demande du Président Emmanuel Macron

Madame la Directrice Générale Déléguée,

Nous faisons suite à l'allocution télévisée du Président de la République Française, Monsieur Emmanuel Macron, en date du 10 décembre 2018, lors de laquelle le Président a annoncé qu'il demandera : "A tous les employeurs qui le peuvent de verser, une prime à tous leurs employés percevant un salaire de moins de 4500€ brut, et cette prime sera défiscalisée et exonérée de charges sociales. Elle pourra être versée jusqu' au 31 mars 2019."

Aussi sollicitons nous le versement de cette prime de fin d'année (décembre 2018) à tous les salariés de HOP ! Nous précisons également que notre organisation syndicale a demandé la prime uniforme annuelle (PUA) telle qu'elle existe chez Air France lors des NAO 2018, que la Direction de HOP ! a refusé d'accorder.

Certains grands groupes de société ont d'ores et déjà validé l'octroi d'une prime d'un montant important à leurs salariés, versée sur le mois de décembre, afin d'augmenter le pouvoir d'achat immédiat des familles françaises, dans l'esprit de cette annonce présidentielle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale Déléguée, l'expression de nos sentiments respectueux.

Séverine PELLAUDIN

Laurence BLOCH SAUDRAIS

Déléguées syndicales SNPNC-FO Ce courrier sera publié à tous PNC HOP !